

**Zeitschrift:** Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch  
**Herausgeber:** Schweizerischer Hebammenverband  
**Band:** 114 (2016)  
**Heft:** 10  
  
**Rubrik:** Actualité

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Parlons-en, enfin!



Le *Courrier international* a consacré tout un dossier aux menstruations. Il aborde autant la stigmatisation séculaire que les innovations récentes que l'on peut repérer ici et là à travers le monde entier. «C'est un phénomène aussi naturel que manger, boire ou dormir, sans lequel l'espèce humaine n'existerait pas», peut-on y lire. «D'après un rapport de l'Unicef et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) paru en 2015, au moins 500 millions de femmes dans le monde n'auraient pas les moyens matériels de gérer dignement leurs règles.» En Inde, un quart des jeunes filles et de leur mère seulement savent identifier la provenance du sang menstruel. En parler entre femmes, mais aussi entre hommes et femmes, c'est avant tout «jeter les bases d'un avenir différent», conclut le magazine.

Source: «Le Courrier international», n. 1348, 1<sup>er</sup>-7 septembre 2016, p. 40-46.

## Personnes aux caractéristiques sexuelles ambiguës

Une quarantaine d'enfants dont le sexe est difficile à établir avec certitude naissent chaque année en Suisse. Chez d'autres enfants, les variations du développement sexuel apparaissent au fil des ans. Du point de vue médical, les situations sont donc très diverses. Dans certains cas, il faut agir immédiatement, car il y a danger de mort. Dans d'autres, il n'y a pas lieu d'intervenir médicalement.

Par le passé, nombre d'enfants ont été opérés sans raison médicale juste après leur naissance pour que l'on puisse leur attribuer une identité sexuelle. Ces interventions ont souvent entraîné des

séquelles considérables et une grande souffrance chez les personnes concernées; elles ont parfois eu lieu sans le consentement des parents, voire à leur insu. Du point de vue actuel, les interventions prématurées ou inutiles sont contraires au droit régissant l'intégrité physique. Dans la mesure du possible, il faut attendre que l'enfant soit assez grand pour pouvoir se prononcer lorsque le traitement envisagé entraîne des conséquences irréversibles.

En novembre 2012, la Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine (CNE) a publié – sur mandat du Conseil fédéral – un rapport intitulé «Attitude à adopter face aux variations du développement sexuel: questions éthiques sur l'intersexualité». Les quatorze recommandations émises dans ce rapport s'adressent en priorité au corps médical et aux organisations professionnelles concernées. Certaines d'entre elles concernent cependant aussi les instances étatiques, notamment la Confédération. La commission insiste sur le respect de l'intégrité des personnes présentant des variations du développement sexuel et la lutte contre toute forme de discrimination.

La Confédération a déjà mis en œuvre la majeure partie des recommandations la concernant ou est en passe de le faire, notamment la simplification des démarches pour modifier la mention du sexe dans le registre d'état civil ou l'amendement des termes discriminants dans les lois ou les ordonnances. Pour ce qui est de la recommandation, formulée de façon très large, qui préconise un accompagnement psychosocial gratuit, le Conseil fédéral est par contre d'avis qu'elle n'est pas réalisable.

Comme la CNE, le Conseil fédéral estime que la société doit adopter une attitude ouverte et non discriminatoire à l'égard des personnes dont les caractéristiques sexuelles ne sont pas univoques. Cette question, comme celle de l'égalité entre hommes et femmes, devra être traitée de manière plus approfondie sur le plan juridique. La sensibilisation du grand public et les efforts entrepris par le corps médical pour respecter le droit à l'autodétermination et le respect de l'intégrité physique et psychique des personnes concernées jouent là un rôle essentiel.

Source: Communiqué de presse OFSP du 6 juillet 2016

## Trouver plus facilement un ou une psychologue

Un nouveau registre des professions de la psychologie (*PsyReg*) permet d'inscrire les psychologues dans une base de données qui sera librement consultable à partir de l'été 2017. Du point de vue technique, il est conçu sur le modèle du registre des professions médicales (*MedReg*) et il géré par le même service au sein de l'OFSP.

Seuls les psychologues ayant suivi des formations solides (de base et postgrade) et reconnues sur le plan fédéral figureront dans le *PsyReg*. Ils disposent d'un titre postgrade fédéral ou étranger reconnu en psychothérapie, en psychologie des enfants et des adolescents, en psychologie clinique, en neuropsychologie ou en psychologie de la santé. Concernant les psychologues-psychothérapeutes, il est en outre précisé s'ils sont titulaires d'une autorisation d'exercer la psychothérapie à titre d'activité économique privée sous leur propre responsabilité professionnelle.

Le nouveau registre crée davantage de transparence pour le grand public. Les patients peuvent, par exemple, y vérifier quels sont les psychothérapeutes exerçant dans leur canton. Les clients souhaitant consulter un psychologue pour enfants et adolescents peuvent savoir si ce dernier dispose d'un titre postgrade fédéral ou étranger reconnu dans son domaine de spécialisation.

Source: Communiqué de presse OFSP du 6 juillet 2016

## www.assm.ch

L'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) a rénové son site web. Son nouveau logo est une marque verbale forte, constituée de deux abréviations compréhensibles dans toutes les langues nationales: ASSM et son équivalent en allemand SAMW. La conception du site assure désormais un accès aisé à toutes les rubriques, y compris sur les appareils mobiles. La newsletter adopte un nouveau look et devrait davantage donner envie de la lire.

Source: Communiqué de presse ASSM du 29 août 2016

## Une action sociale ciblée, ludique et préventive



A Genève, un nouveau programme d'éveil et de socialisation appelé *petits:pas* est désormais mis gratuitement à disposition à des familles résidentes. Il s'adresse exclusivement à des familles qui sont en situation de précarité, ont un réseau social restreint et souhaitent créer des liens pour mieux intégrer leurs enfants de 20 à 33 mois.

Parce que l'égalité des chances commence dès la petite enfance, il s'agit de trouver des moyens pour enrichir l'interaction parent-enfant au quotidien. Des activités de jeu et d'éveil bien intégrées dans leur environnement de vie et adaptées aux besoins de l'enfant leur sont proposées. S'étalant sur 18 mois, le programme prévoit d'une part des visites à domicile pour créer du lien, échanger, jouer et favoriser l'éveil et le développement de l'enfant; d'autre part, des rencontres de familles pour sortir de l'isolement, se détendre et trouver sa place.

Le programme *petits:pas* a vu le jour il y a 20 ans aux Pays Bas sous l'impulsion de l'Institut néerlandais de la jeunesse. Il a été adapté aux particularités suisses par l'association *a:primo* et fonctionne, depuis 10 ans, dans différentes villes de Suisse alémanique et, depuis 2 ans, à Lausanne.

Des dépliants en français, anglais, espagnol et portugais peuvent être téléchargés sur:

[www.petitspas-ge.ch](http://www.petitspas-ge.ch) > Documents et Dépliants

## L'IMC idéal se situerait entre 23,7 et 27

Le calcul du poids idéal est aujourd'hui déterminé par l'indice de masse corporelle (IMC) sur la base de calculs établis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Pour une personne dont la corpulence est normale, l'IMC est compris entre 18,5 et 24,9.

Une nouvelle étude publiée récemment prétend que cette fourchette serait erronée. Des chercheurs ont compilé les données de trois cohortes rassemblant plus de 120 000 personnes danoises sur des périodes allant de 1976 et 2013. Pour chacune d'elles, un IMC a été calculé. Il en résulte que l'IMC associé à la plus faible mortalité – toutes causes confondues – se situe entre 23,7 et 27.

Ainsi, ce qui est aujourd'hui considéré comme un léger surpoids pourrait s'avérer protecteur. Les auteurs estiment toutefois qu'une enquête plus poussée était nécessaire pour comprendre la raison de cette évolution et ses conséquences.

Source: Afzal, S. et al. (2016) Change in Body Mass Index associated with lowest mortality in Denmark, 1976-2013. «JAMA - Journal of the American Medical Association». 315(18):1989-1996.

## Près de 23% des enfants naissent hors mariage

En 2015, la majorité des naissances (77,1%) se passent dans le cadre d'un mariage. La part de celles enregistrées hors mariage s'élève à 22,9% et elles continuent d'augmenter, passant de 18 500 en 2014 à 19 800 en 2015 (+7,1%).

## [www.politiqueenfancejeunesse.ch](http://www.politiqueenfancejeunesse.ch)

Une nouvelle plate-forme consacrée à la politique de l'enfance et de la jeunesse rassemble des informations sur ce sujet pour ce qui concerne la Suisse. Elle comble ainsi une lacune, puisque pour la première fois, un service centralise des informations à l'échelle nationale et les met en ligne. La plate-forme a été développée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) en collaboration

Parallèlement, le nombre de reconnaissances de paternité suit en 2015 la courbe des naissances hors mariage et se monte à 19 500 cas, soit 8,4% de plus que l'année d'avant. Presque tous les pères (99%) reconnaissent leur enfant volontairement et seul un petit nombre (171) suite à un jugement du tribunal. Dans les cantons où la part de naissances hors mariage est importante, on observe que le nombre de reconnaissances l'est également. Avec 32,4% de naissances hors mariage, Neuchâtel tient le haut de l'affiche. C'est également dans ce canton que le nombre de reconnaissances pour 1000 habitants est le plus haut (3,3‰ alors que l'ensemble de la Suisse se situe 2,4‰).

Source: Communiqué de presse OFS du 30 juin 2016

## Entre 9 et 11 naissances pour 1000 habitants

En 2015, la Suisse enregistre 86 600 naissances vivantes et 67 600 décès, soit un accroissement naturel de 19 000 personnes. Tous les cantons ont vu leur population augmenter, à l'exception d'Uri. Zurich, Appenzell Rhodes-Intérieures, Genève et Fribourg affichent les plus hauts taux de natalité, avec plus de 11 naissances pour 1000 habitants. On constate les taux les plus faibles dans les cantons d'Uri, des Grisons, de Schaffhouse et du Tessin, avec moins de 9 naissances pour 1000 habitants (pour rappel, l'ensemble de la Suisse se situe à 10,5‰).

Source: Communiqué de presse OFS du 26 août 2016

avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) pour favoriser la collaboration et l'échange d'informations entre les acteurs de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Source: Communiqué de presse OFAS du 18 août 2016